

REPUBLIQUE - FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE
ESSONNE

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le Jeudi 12 février 2026

À 20h00

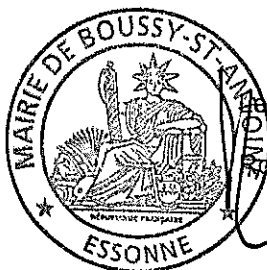
Salle Marianne - Aile Nord de la Ferme
(Retransmis en direct sur la page Facebook de la ville)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du Budget Primitif 2026
2. Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux et fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2026
3. Autorisation à donner au Maire pour valider le récolement décennal du Musée Dunoyer de Segonzac

Questions diverses



Maire,
Romain COLAS